

CAPL du 12/07/2011

mouvement local de la catégorie B Filière Fiscale



L'emploi au coeur des débats !!!

PÉNURIE D'EFFECTIFS :

Elle concerne plusieurs sites notamment Saint-Gaudens, Rangueil et le SIE Nord-Ouest mais l'ensemble des services est profondément affecté. **Ces carences en emplois s'ajoutent aux suppressions de postes B. La direction gère la pénurie et se prépare à d'autres coupes puisqu'elle a décidé de geler un emploi au PRS.**

Les services de direction sont, eux, dotés par mobilisation d'ALD et par la pratique de détachements. Pratique qui contourne la règle de l'affectation par ancienneté administrative.

Concernant la résidence de Saint-Gaudens, une explication s'impose. Elle éclaire les pratiques de la direction générale. Cette dernière préfère alimenter un fort contingent d'ALD à disposition de la direction locale plutôt que de répondre aux demandes de collègues qui postulent par le mouvement national pour la résidence de Saint-Gaudens. Cette situation se vérifie pour les trois catégories : A, B et C. De la sorte, elle ne pourvoit pas en emplois une « petite » résidence comme Saint-Gaudens.

La direction locale lui emboîte le pas en n'affectant pas d'ALD sur Saint-Gaudens. Au cours de la CAPL, nous avons fortement interpellé la direction sur le respect de la règle de l'ancienneté et précisé que chaque agent doit bénéficier d'une affectation locale dans le cadre de son affectation nationale (résidence et spécialité). Les détachements, sur cette base, doivent avoir lieu, exclusivement, pour des raisons sociales.

Nous avons également réitéré notre demande de révision de calibrage des emplois en direction afin que le tableau support des mutations corresponde aux besoins réels.

L'EDRA PERMANISÉ :

Dans ce contexte, la direction locale a décidé de mobiliser le contingent des EDRA de façon permanente sur les services dont le solde d'emplois est négatif au terme du mouvement d'affectation à l'ancienneté et des renforts (notamment ALD).

Plusieurs services se verront affecter des EDRA durant toute l'année avec rotation entre ces services sur des durées de trois mois.

De la sorte, l'EDRA ne pourrait venir en renfort dans les services pour faire face à des besoins ponctuels. Ce qui correspond normalement à sa mission. Un seul B de l'EDRA restera réellement mobile sur les 19 collègues affectés à l'EDRA.

La direction a toutefois précisé que ce dispositif était susceptible d'évolutions en fonction de la situation des services et des mouvements complémentaires d'affectation.

BILAN DU MOUVEMENT LOCAL :

53 fiches de vœux locales ont été déposées et 33 agents ont obtenu satisfaction.

A noter, un grand nombre de demandes de mutations au SIE Nord-Ouest, conséquence de l'attitude de l'encadrement du SIE.

16 départs en retraite pour la période du 31/03/2011 au 31/03/2012 sont pris en compte au terme du mouvement de mutations.

En raison des entorses aux règles d'affectation par ancienneté administrative et des graves problèmes d'emplois, les représentants CGT ont voté CONTRE le mouvement d'affectation et les autres syndicats ont fait de même.

PREMIERS RÉSULTATS DE L'ACTION :

La CGT n'a eu de cesse de mobiliser les personnels et de « ferrailer » avec la direction locale et nationale sur l'emploi.

Sans cela des services seraient encore plus à découvert sur l'emploi tel le site de Ranguel où les initiatives d'actions des personnels ont été multiples.

Autre résultat (comme indiqué sur notre déclaration liminaire), la décision de la DG de faire appel aux listes complémentaires des concours de catégorie C, B et A.

Suite à l'intervention des représentants CGT au CTPD du 01/07/2011 et lors de cette CAPL, la direction a précisé que le DRFIP avait écrit à la DG pour demander des effectifs supplémentaires pour la Haute-Garonne.

Il a demandé 9 B plus 1 B EDRA, puisque le contingent EDRA est doté de 20 postes mais seulement 19 sont pourvus.

Ce chiffre ne correspond pas aux besoins réels. La preuve en est dans la sédentarisation de 18 EDRA pour combler les besoins permanents en emplois des différents services.

Les personnels doivent poursuivre leur mobilisation afin de conduire la direction locale à les exprimer et afin que la DG réponde favorablement aux besoins du département lors des mouvements complémentaires.

**PAS DE TREVE ESTIVALE
MOBILISONS-NOUS
POUR OBTENIR LES EMPLOIS NECESSAIRES**

Toulouse le 12/07/2011